

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 018-3902/18/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TEAM Henri-Fabre - Approbation d'une convention
MET 18/7085/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, l'ex-Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing) :

L'association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue plus collaboratif, multi-filières et favorisant l'innovation. L'objectif poursuivi étant l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et notamment des PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle. L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

L'association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social. L'Association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence-Alpes-Côte-D'azur au travers, notamment :

- d'une mutualisation de moyens ;
- d'une mise à disposition d'expertise ;
- d'un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- d'une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;
- et d'une offre de formation adaptée.

L'association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants : intelligence industrielle et partenariats ; expertise technique et performance industrielle ; plateformes technologiques.

L'association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec : - l'aménagement du territoire ; - la formation et le développement des compétences ; - l'attractivité et la promotion à l'international.

L'année 2017 fut la première année pleine d'existence de l'association TEAM Henri Fabre au sein du Technocentre implanté au cœur du Technoparc des Florides à Marignane. L'année 2017 a été marquée par la montée en puissance du projet régional Henri-Fabre, le changement de présidence de l'association (d'Airbus Helicopters vers EDF), par la structuration et le développement de 11 projets collaboratifs inter-filières, 5 plateformes techniques et 1 Programme d'Investissement d'Avenir « Emploi-Formation » remporté à l'été 2017.

L'année 2018 sera marquée par la réactivation du comité de pilotage regroupant les acteurs institutionnels impliqués dans ce projet à vocation régionale.

Actions 2018

Les actions menées en 2018 contribueront à développer des actions visant à renforcer le tissu industriel, le faire grandir, améliorer sa productivité et à rendre attractif le territoire pour de nouvelles implantations industrielles venant chercher des conditions favorables au développement de leur business. En ce sens les 3 actions phares décrites ci-dessous seront conduites :

I. Développer le sourcing technologique

Afin de renforcer la compétitivité du territoire dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie, du naval et du biomédical, TEAM Henri-Fabre poursuit son travail d'identification des technologies clés de l'industrie 4.0 à développer et déployer au niveau du tissu industriel régional.

Axe 1 : Consolidation de la feuille de route technologique régionale en mécanique, matériaux, procédés et ingénierie numérique pour répondre aux futurs besoins des Donneurs d'Ordres (DO), des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et des grands projets structurants de la région. Fin 2017, la feuille de route technologique Henri-Fabre a été consolidée et les contenus détaillés des actions à mener sur chaque axe ont été approfondis, comme notamment pour l'axe développement de revêtements fonctionnels innovants ou l'axe fabrication additive. De nouveaux axes stratégiques sont apparus comme par exemple la maintenance rapide. Cette feuille de route continuera d'être alimentée et mise à jour en 2018 au travers de RDV annuels avec les Donneurs d'Ordres et avec les grands projets structurants régionaux. Le Conseil Scientifique Henri-Fabre poursuivra sa mission de conseil et arbitrage des axes technologiques prioritaires.

Axe 2 : Mettre à disposition des industriels des plateformes mutualisées sur le Technocentre pour soutenir le développement des technologies prioritaires et aider les entreprises du tissu économique local à monter en compétences sur ces technologies.

A l'issue de l'année 2017, les plateformes du Technocentre ont été enrichies principalement sur les axes fabrication additive et essais tribologiques.

L'année 2018 sera consacrée à consolider l'exploration et préparer la mise en place de nouvelles plateformes sur les thématiques suivantes : IOT / Big Data pour la maintenance prédictive, robotisation / automatisation, tomographie RX haute énergie, etc... Cette action permettra de conforter la montée en

puissance du Technocentre Henri-Fabre et d'alimenter le dossier technico-économique de la future implantation au sein du Technocentre full-size.

Axe 3 : Promouvoir et accompagner la réalisation de projets innovants, en lien avec l'ensemble des structures d'aide au développement économique régional.

A fin 2017, une dizaine de projets collaboratifs ont été réalisés ou initiés. La majorité de ces projets, portés en grande partie par des PME partenaires, vont entrer en phase opérationnelle en 2018. De nouvelles pistes de projets seront explorées et instruites sur les thèmes de la feuille de route technologique TEAM Henri-Fabre.

II. Développer l'offre « fertilisation croisée, diversification des marchés et open innovation » : contribuer au développement et/ou à l'émergence de filières industrielles d'excellence

Axe 1 : Organiser la 4^{ème} édition Business & Industrie TEAM Henri Fabre regroupant des donneurs d'ordre et des PME sur le thème du « business et de l'accès aux marchés dans le but de favoriser la diversification et la fertilisation croisée.

Axe 2 : Créer et animer une plateforme d'Open Innovation numérique inter filière comprenant une plateforme numérique sécurisée venant renforcer l'animation de l'écosystème régional et la mise en réseau des acteurs de l'innovation en région pour favoriser l'innovation ouverte et contribuer à bâtir l'industrie du futur tout en aidant les entreprises à gagner en compétitivité.

III. Déployer l'offre emploi-formation

Axe 1 : Labellisation des parcours

Le premier objectif de cet axe est de rendre lisibles et opérationnelles les formations du territoire :

- Renforcer l'adéquation entre le besoin des entreprises et les acteurs de la formation,
- Favoriser l'employabilité des étudiants,
- Répondre aux besoins (élèves/entreprises),
- Proposer un accompagnement renforcé aux étudiants et aux entreprises (définition du projet de stage, un parcours co-construit).

Axe 2 : Animer le groupe de travail PERF Henri Fabre

Ce second axe a pour objectif de fédérer les partenaires emploi-formation de TEAM Henri-Fabre autour du dossier PIA PERF Henri-Fabre suite au dossier remporté en août 2017.

Il s'agit d'animer les réunions : comités des financeurs, comités de pilotages, comités opérationnels ainsi qu'être participant à certains groupes de travail

Equipe dédiée au projet :

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (5 personnes), l'association emploie 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique « mécanique matériaux et procédés » (MMP) qui a pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP
- Un PMO/responsable communication en charge du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe.

Le budget prévisionnel 2018, qui s'élève à 1 268 934 euros, est stable, voire en légère baisse par rapport à l'année précédente (budget prévisionnel 2017 : 1 274 460 euros)

L'association Team-Henri Fabre a bénéficié d'une subvention de 75.000 € au titre de l'année 2017 répartie comme suit :

- Territoire de Marseille Provence : 50.000 €
- Territoire d'Aix : 25.000 €

Afin de permettre le développement de son offre de projets collaboratifs à destination des PMI, il est proposé au Bureau de la Métropole de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2018, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 85.000 euros à l'association TEAM Henri-Fabre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 85.000 € au titre de l'année 2018 à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 au budget Principal Métropole centralisé Aix-Marseille-Provence Métropole – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY